

LANDEVENNEC



BULLETIN du

SyNDICAT d'INITIATIVE



40. — LANDEVENNEC
Porte d'entrée du Château - Vue d'hiver

Le Doaré, photo, C. 1912

Les enfants de la Forêt au catéchisme chez M. de Chalus vers 1912
(cliché Le Doaré)

N° 13 JANVIER 1988

BONNE ANNEE A TOUSBLOAVEZ MAD !EN BREF...Des Noces d'Or

Le 7 juin dernier, Monsieur et Madame GOAVEC fêtaient leurs cinquante années de mariage.

Le 9 août, c'était Monsieur le Recteur qui célébrait ses cinquante années de prêtrise.

Tous nos compliments.

Encore bravo !

Toutes nos félicitations également à valérie CAPART qui s'est encore brillamment distinguée dans les grandes compétitions de planche à voile : victoire au Tour de France, vice-championne du monde à Kingston au Canada.

Un nouveau venu...

Le 2 décembre, au début de matinée, le "Bidassoa" (navire servant au transport de chalands de débarquement) arrivait au cimetière de bateaux.

Pour les chasseurs (et les autres !)

Le 28 avril 1912, Etienne CHANCERELLE (les célèbres conserveries douarnenistes) décédait à l'âge de 36 ans victime d'une septicémie consécutive à une blessure à l'oeil provoquée par une épine noire lors d'une partie de chasse.

Tragique destin pour cet homme qui, quinze années durant, ne cessa de courir lièvres et renards, chevreuils et sangliers au travers des forêts finistériennes et morbihannaises.

Son arrière petite fille vient aujourd'hui de publier ses carnets de chasse où quelques passages sont consacrés à Landévennec.

" Carnets de chasse en Cornouaille de 1898 à 1912 " - Etienne CHANCERELLE Editions Keltia-Graphie.

Marchons...

Retenons les deux randonnées pédestres programmées par l'ULAMIR sur Landévennec :

2 février : départ de Kerdilès 13 h 45

7 juin : départ de l'école du bourg 13 h 45

Se renseigner auprès de Madame LE DOARE du Moulin Mer

Abonnement au bulletin

Les personnes résidant hors Landévennec peuvent recevoir le bulletin par la poste (Abonnement pour 1988 : 30 francs).

ANIMATIONSemi-Marathon

Le samedi 25 juillet à 19 h 00, 109 coureurs se trouvaient au départ du 5e semi-marathon.

Le premier à franchir la ligne d'arrivée après une course de 19,100 kms était Jean-Jacques GALLOU qui effectuait la distance en 1 h 2 mn 5 s soit à la moyenne horaire de 18,459 kms.

Classement partiel

Premier de chaque catégorie

<u>Catégorie</u>	<u>Nom Prénom</u>	<u>Club ou Ville</u>	<u>Temps</u>	<u>Place</u>
S.H.	GALLOU Jean Jacques	Stade Brestois	1 h 2' 5 "	1 er
J.H.	ASCOET Claude	Douarnenez	1 h 20' 27 "	56 è
V.F.1.	HUET Marie Jo	A.S.C.C. Margny 60	1 h 33' 33 "	98 è
V.H.1.	MEVEL Pierre	Stade Brestois	1 h 11' 1 "	15 è
V.H.2.	MOREAU Maurice	Landrévarzec	1 h 14' 35 "	32 è
V.H.3.	L'HORS René	A.L. Crozon	1 h 30' 54 "	92 è

Noël

Un cadeau a été offert aux 27 personnes ayant 80 ans ou plus.

Projets pour 1988

- Fête des Mimosas au mois de février
- Semi-marathon le samedi 23 juillet
- Fête des Hortensias le dimanche 21 août

Quelques chiffres

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Blason		3750,00
Bulletin du S.I		4618,40
Fête des Mimosas	3304,20	1609,25
Semi-marathon	4931,00	5250,55
Fête des Hortensias	12479,65	4443,71
Camping	25399,00	
- Annuité pour le bloc sanitaire		6863,42
- Travaux divers		8611,80
- EDF		1772,33
- Eau		1332,00
- Gaz		565,00

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ces activités.

P. TEFFO

CAMPING DU PAL - BILAN DE L'ETE 1987

1987 n'a pas été une bonne saison estivale. Il faut l'admettre. Rien ne sert de se voiler la face.

Les mauvaises conditions météorologiques des deux étés précédents y sont certainement pour beaucoup, mais la baisse du pouvoir d'achat due à la conjoncture économique difficile se fait également de plus en plus ressentir.

Sans atteindre des baisses aussi importantes que d'autres campings (on indique fréquemment une diminution de 50 % en juillet et globalement de 30 à 40 % sur l'ensemble de la saison), le terrain du Pâl n'a pas été épargné.

Nous n'avons accueilli cette année que 264 personnes contre 397 en 1986 soit une chute d'environ 30 %.

Les étrangers au nombre de 44 (17 % des personnes accueillies) ont été nettement moins nombreux que les années précédentes (phénomène déjà sensible en 1986) malgré l'apparition des Italiens et des Espagnols expliquée en grande partie par les efforts de promotion du Comité Départemental du Tourisme vers ces pays méditerranéens (12 Hollandais, 8 Anglais, 8 Allemands, 6 Italiens, 4 Espagnols, 4 Suisses, 2 Belges). Ces étrangers séjournent très peu de temps chez nous, en général un jour.

La plus mauvaise période fut Juillet où le taux d'occupation du terrain a pu être estimé en moyenne à 60 %. Les trois premières semaines d'août, heureusement, nous permirent de faire le plein. Juin et septembre furent vraiment très décevants (fréquentation quasiment nulle en juin, environ 5 % durant la première quinzaine de septembre).

La durée de séjour s'est par contre prolongée par rapport à l'an passé (en moyenne 9,8 jours par personne contre 8,40 en 1986). Nous avons ainsi pu atteindre 2600 nuitées (3338 en 1986) limitant la baisse à environ 20 %. La clientèle itinérante, allant de camping en camping, souvent des jeunes, a été nettement moins importante.

Quant au mode de séjour, les tendances entrevues les années précédentes se sont confirmées avec une augmentation des caravanes et des camping-cars. Ces chiffres, du moins pour les caravanes, sont certainement à rapprocher de l'augmentation de la durée moyenne de séjour :

35 caravanes	soit 33 % du mode de séjour
50 tentes	soit 48 % du mode de séjour
20 camping-cars ..	soit 19 % du mode de séjour

Il ne nous reste qu'à attendre l'été prochain, en espérant que les efforts de promotion entrepris par le Syndicat d'Initiative, le groupement d'Action Touristique, l'Agence de Développement Touristique et Economique de la Presqu'île de CROZON et de tant d'autres encore s'avèreront payants. Le tourisme n'est-il pas l'axe essentiel de développement pour notre bourg ?

4

LA NOUVELLE-CALEDONIE ET ... LANDEVENNEC

Depuis plusieurs mois, la Nouvelle-Calédonie a souvent occupé le devant de l'actualité.

Découverte en 1774 par le navigateur Anglais COOK, l'île verra les premiers missionnaires Français ainsi que des colons Britanniques s'y établir à partir de 1843. Dix ans plus tard, en 1853, elle deviendra possession française.

Au fil des générations, un lien a pu s'établir entre la Nouvelle-Calédonie et Landévennec par le biais de la famille KERREST.

Le premier Européen né en Nouvelle-Calédonie est en effet le grand oncle maternel de Monsieur Jean KERREST. "La France Australe" dans son numéro du jeudi 16 octobre 1924 en témoigne :

"C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. LACHAUME, chirurgien-dentiste, décédé à SYDNEY le 28 septembre dernier.

M. LACHAUME que beaucoup d'entre nous ont connu, fut le premier enfant Européen né en Nouvelle-Calédonie. Son nom figure au registre de l'Etat-Civil de la Ville de NOUMEA avec le numéro 1.

Le jour de sa naissance, le 29 avril 1858, fut un jour de réjouissances Publiques pour la jeune colonie occupée seulement depuis peu d'années.

Le Gouverneur, les autorités civiles vinrent le faire inscrire chez la maman.

Une salve de 21 coups de canons fut tirée en l'honneur du nouveau né.

M. LACHAUME s'était plus tard établi à SYDNEY mais il continuait à venir régulièrement en Nouvelle-Calédonie où il avait de nombreux amis et il y passait deux ou trois mois chaque année.

C'était une figure connue et sympathique. Nous prions ses deux socurs Mesdames GAUDRON (1) et Ernest BROCH et leurs familles de vouloir bien accepter nos sincères condoléances".

Ne dit-on pas souvent que le monde est petit ?

(1) Madame GAUDRON est la grand-mère maternelle de Monsieur Jean KERREST.

POEMES POUR DES ANNIVERSAIRES...

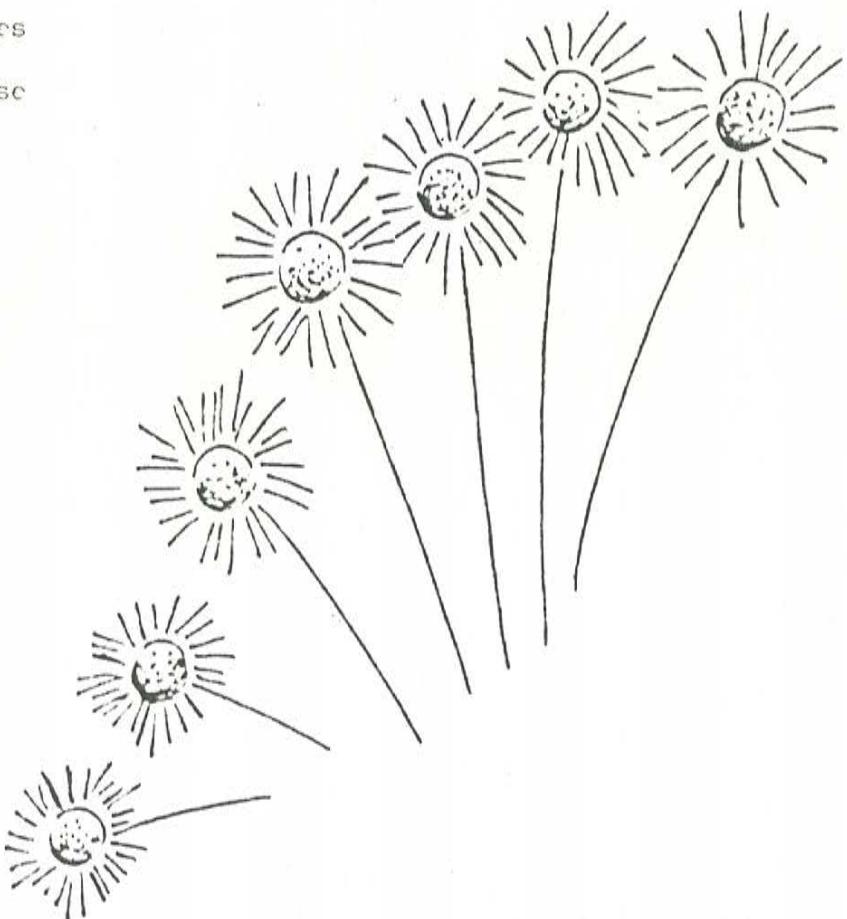
Marie-Josée DHEILLY (Gorrequier)

Pour les noces d'OrDe Monsieur et Madame Pierre GOAVEC - 7 juin 1987

Connaissez-vous une église
 Où chaque dimanche
 Des bouquets
 Soigneusement élaborés
 De mille choses contenus
 Vous souhaitent la bienvenue ?
 Connaissez-vous la jardinière ?
 Connaissez-vous la bouquetière
 et ses secrets ?
 Saurons-nous jamais le temps
 qu'il faut
 pour choisir, harmoniser les teintes
 Saurons-nous jamais le temps
 qu'il faut
 pour faire jaillir les courbes
 De cette écriture
 De verdure ?
 Il est des bouquets graves
 qui reposent l'âme
 Dans l'épreuve
 Il est des bouquets sages
 qui éclairent la grisaille
 Des tâches quotidiennes
 Il est des bouquets tendres
 Ou solennels
 qui proclament l'allégresse
 Des familles en fête
 Et d'autres plus humbles
 ou plus ardents
 qui ne se révèlent
 qu'au regard patient
 Et solitaire...

Ainsi au fil des saisons
 bouquets d'hiver
 bouquets de houx
 marguerites juvéniles
 Calices des tulipes
 roses de juin
 flamboyants glaïeuls
 Acanthe austère
 Effeuillent leur litanie
 Embaumée
 Et comme chante au choeur
 La liturgie des heures
 chantonne dans nos coeurs
 La liturgie des fleurs

 Aujourd'hui, en retour
 Ces immortelles d'or
 Vous rediront encor
 La cantilène
 De nos mercis !



Pour le jubilé de Monsieur le Recteur
(50 ans de prêtrise) - 9 août 1987

- Signet d'Or -

Les feuilles de ma vie
S'ouvrent comme les pages
d'un livre
Où s'inscrivent
Les paroles
de ton Evangile
Et toi, Seigneur,
Tu les transformes
en feuilles d'Or...

Les feuilles de ma vie
Verdissent sur les branches
d'un arbre
qui s'enracine
en la foi de ma mère...
Et Toi, Seigneur
Tu les transformes
en feuilles d'Or...

Les feuilles de ma vie
S'ouvrent comme pétales
de rose
qui s'effeuille
sur la pierre
de ton Eglise
Et Toi, Seigneur,
Tu la transformes
en rose d'Or !

Marie-Josée DHEILLY

LE VERGER DE L'ABBAYE AU 18e SIECLE

La légende dorée de Saint Guénolé écrite vers 860 par le moine CLEMENT nous apprend que le Saint fondateur de LANDEVENNEC se désaltérait avec une boisson à base de pommes. Du cidre est quelque sorte... (1).

Les pommiers et le verger en général ont toujours eu une place importante dans l'économie du monastère. La célèbre gravure représentant l'abbaye à la fin du 17e siècle (Monasticon gallicanum - vers 1680) le montre bien.

Un document non daté mais à situer vers 1770, nous donne une idée des variétés qui se plantaient il y a deux siècles, certaines d'entre-elles ayant subsisté jusqu'à nos jours,

Il s'agit d'une commande de 102 arbres fruitiers passée par le Frère LE VITTOUX, procureur de l'Abbaye, à un pépiniériste qui n'est malheureusement pas nommé. La livraison sera faite au Faou si possible, à défaut à QUIMPER, ceci aux alentours de la Toussaint. Beaucoup de ces arbres sont à basse tige.

Cerises (2 arbres)

Bigarreaux

Pruniers (18)

Gros Damas de Jours
Mirabelle
Damas d'Italie
Reine Claude
Sainte Catherine
Drap d'Or
Perdrigou violet
La Dauphine
L'impératrice

Pêches (17)

Pêche de Troyes
Pêche pourperée
Pêche mignonne
Pêche magdalaine musquée
Pêche bourdine
Pêche violette hâtive
Pêche admirable
Pêche violette tardive
Pêche abricotée

Pavis (2)

Pavis rouge de pomponne

Brugnons (2)Poires d'été (18)

Poire muscat à longue queue
Gros blanquet
Gros Rousselet de Reims
Bergamotte d'été

Bon Chrétien d'été
 Bon Chrétien musqué
 Orange Royale
 Salveati
 Beurré Rouge

Poires d'Automne (14)

Bergamotte Suisse
 Sucré Vert
 Marquise
 Bergamotte de Crésane
 Jalouse
 Vigoureuse
 Epine d'hyver

Poires d'hiver (14)

Colmar
 Bezy de Chaumontel
 Bon Chrétien d'hyver
 Angélique de Bordeaux
 Bergamotte Bugi
 Bergamotte de Soulers
 Royale d'hyver

Poires à compotes (6)

Double fleur
 Gros Certeau d'hyver
 Martin sec

Pommes (8)

Calville rouge
 Fenouiller
 Violette
 Bardin

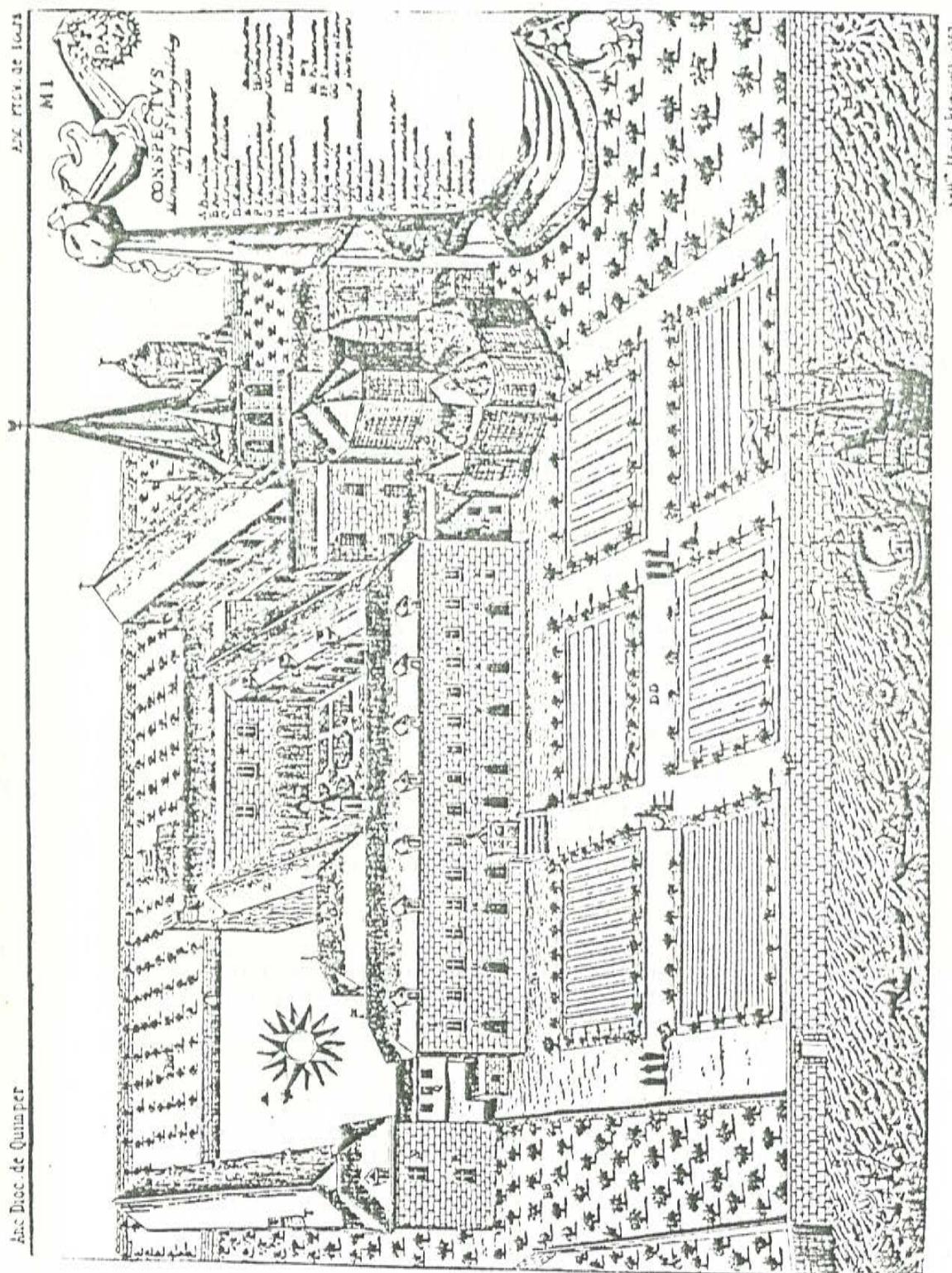
Divers :

Un arbre de grenade

R. LARS

Notes :

1) La légende dorée de Saint Guénolé ou Vie brève écrite par le moine Clément à LANDEVENNEC vers l'an 860 traduite et présentée par le Père Marc.



L'abbaye vers 1680

(On notera l'importance des vergers)

L'INSTRUCTION EN 1840

Les archives communales conservent un état intitulé "Garde Nationale de LANDEVENNEC" (1840). Cette liste d'hommes nous permet de mesurer l'ampleur de l'Analphabetisme au milieu du siècle dernier.

123 hommes âgés de 21 à 54 ans y sont portés (la plupart des hommes de cette tranche d'âge y sont certainement mentionnés, peut-être le sont-ils même tous).

Au dessus de 45 ans (né avant 1795), la date de naissance ne semble pas être connue avec précision, seul l'âge est alors indiqué, ceci ne se produisant qu'occasionnellement en dessous de 45 ans.

Sur 123 hommes, 35 parlent français (28 %)
 16 savent lire (13 %)
 11 savent lire et écrire ... (9 %)

Le taux d'instruction serait encore certainement plus faible chez les femmes.

La Troisième République fera de l'Instruction Publique l'une de ses priorités et nous lui en sommes tous un peu redevable malgré les excès qui furent parfois commis au nom de "grands" principes...

R. LARS

"Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple, s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain"

(Jules SIMON, ministre de l'Instruction Publique de septembre 1870 à 1875)

"L'éducation est la plus grande richesse d'une nation"

(René MONORY, ministre de l'Education Nationale depuis 1986).

Garde Nationale : milice datant de la Révolution de 1789. Plusieurs fois dissoute puis reformée, notamment par Louis-Philippe qui en fit un instrument de défense de l'ordre établi. Elle disparut après la guerre de 1870-71.

Nous ne savons que très peu de choses sur ce que fut la Garde Nationale à LANDEVENNEC, si ce n'est au travers d'une lettre du Maire (18 septembre 1870) communiquant au Sous-Préfet la liste des officiers et sous-officiers de la Garde Nationale qui, précise le Maire, vient de faire un exercice mais sans fusil car il n'y a que 5 ou 6 chasseurs à LANDEVENNEC, le reste de la population ne possédant pas d'armes. On compte 4 officiers (1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants) et 11 sous-officiers (1 sergent-major, 2 sergents, 1 sergent-fourrier, 4 caporaux, 1 caporal-fourrier, 1 clairon, 1 tambour).

QUAND LE RECTEUR DE LANDEVENNEC MANQUA
DE SE FAIRE ASSASSINER SUR LA PLACE D'ARGOL

26 décembre 1894. C'est le lendemain de Noël, une journée que l'abbé Jean-Guillaume DAGORN, Recteur de Landévennec, ne put jamais oublier car elle faillit être la dernière de sa vie.

Dans ses éditions des 7 et 8 février 1895, la "Dépêche", par son compte-rendu de l'audience de la Cour d'Assises du Finistère, nous retrace avec beaucoup de précisions ce que fût cette soirée du 26 décembre 1894 qui provoqua beaucoup d'émoi dans la région.

Si la vengeance ne s'en mêle pas, tirer sur un de ses concitoyens comme on tire sur un vulgaire lapin, n'est pas le fait d'un homme dont le cerveau est bien équilibré. Quelle singulière idée a donc eu l'accusé en tirant sur le recteur de Landévennec ?

C'est sans doute ce que vont nous apprendre les débats.

L'accusé, Jacques G, âgé de 32 ans habite la commune 'Argol. C'est un solide campagnard, de taille très élevée, aux traits durs et énergiques.

Me Le Bail est au banc de la défense.

Me Drouot occupe le siège du ministère public.

On aperçoit comme pièces à conviction : tout un costume de prêtre, un fusil Lefauchaux, des cartouches, de la poudre, des plombs, etc.

L'ACTE D'ACCUSATION

Le 26 décembre 1894, vers 4 h 1/2 de l'après-midi, M. DAGORN, recteur de Landévennec, se trouvait, en compagnie de l'abbé Pailler, vicaire d'Argol, dans l'arrière-magasin de la dame KERREST commerçante (1) au bourg, quand un sieur Jacques G cultivateur au village de KELLEREC entra dans la boutique, portant un fusil en bandoulière.

G qui chassait depuis le matin, était visiblement pris de boisson. Il paraissait très surexcité et essaya de s'approcher des deux ecclésiastiques, qu'il apercevait par la porte entr'ouverte. "Il faut que je tue ceux-là ! disait-il. Tout à l'heure, ils auront des prunes !" La dame KERREST parvint cependant à le faire sortir, sur la promesse de lui payer à boire, et le conduisit au débit de la veuve Mérour, situé de l'autre côté de la place. G ne resta qu'un moment dans cette auberge et sortit après avoir vidé un verre d'eau-de-vie.

Quelques minutes après, une détonation mettait tout le bourg en émoi. G, posté devant la maison Mérour, venait de tirer, à une distance d'environ quarante mètres, un coup de fusil sur l'abbé DAGORN, qui se disposait à traverser le cimetière pour se rendre au presbytère.

Le gendre de la dame KERREST et sa domestique avaient vu, du seuil de leur demeure, G mettre l'abbé en joue et le tenir au bout de son fusil durant plusieurs secondes avant de presser la détente. L'abbé lui-même avait aperçu le geste menaçant, qu'il avait supposé, comme ces autres témoins de la scène, n'être qu'une plaisanterie d'ivrogne.

Un grand nombre de plombs, n° 3, 4 et 5 avaient atteint M. DAGORN, criblant ses vêtements et son chapeau. Huit avaient pénétré plus ou moins profondément dans le côté droit de la face et dans la région du cou.

Profitant de l'émotion générale, G avait pu se retirer sans être inquiété et rentrer chez lui, où il était arrêté, le lendemain, encore sous l'influence de la boisson.

L'instruction a permis d'établir que l'attentat dont G s'était rendu coupable n'était pas seulement l'acte irréfléchi d'un ivrogne, mais l'assouvissement d'une rancune exaspérée par l'ivresse. Quelques jours auparavant, G avait eu un motif d'irritation contre l'abbé Pailler, vicaire d'Argol, qui, à raison de son peu de zèle religieux, avait fait des difficultés pour l'accepter comme parrain à un baptême. L'accusé en avait éprouvé un certain ressentiment, et le souvenir de cette humiliation, s'exaspérant sous l'empire de l'ivresse, avait fait naître dans son esprit, momentanément obscurci, l'idée de la vengeance poussée jusqu'au crime. Il n'est pas douteux, en effet, que dans la journée du 26 décembre, la pensée de tuer M. Pailler n'a cessé de le hanter, et M. DAGORN, qu'il ne connaissait pas, n'était pas la victime qu'il voulait atteindre.

Déjà, à son arrivée au bourg, vers trois heures, dans le débit de la veuve Capitaine, il avait, en voyant passer M. Pailler tenu ce propos : "il mériterait que je lui envoie un coup de fusil pour ne m'avoir pas accepté comme parrain", et il avait fait mine d'épauler.

Plus tard, invité par un sieur Joncour à décharger son arme, il répondit : "j'ai deux coups à tirer, ce sera pour celui qui me cherchera affaire". Enfin, peu de temps avant d'entrer chez la dame KERREST où il devait tenir les propos si caractéristiques rapportés plus haut, il avait, en apercevant de l'auberge Gallou M. Pailler, accompagné de M. DAGORN, murmuré, d'un ton menaçant : "Bande de rosses!"

D'ailleurs, l'ivresse ne lui avait pas enlevé la conscience de ses actes, car, quelques instants après son crime, il déclarait au sieur Millour qui venait de le désarmer, qu'il avait honte de traverser la place après ce qu'il avait fait et, un peu plus tard il demandait s'il l'avait tué raide. Le lendemain bien qu'encore sous l'influence de la boisson, il déclarait qu'il était perdu et que les histoires de baptême étaient la cause de tout.

Les blessures du recteur de Landévennec, qui eussent pu être mortelles, n'ont pas par un heureux hasard, amené de sérieuses complications, et M. DAGORN a pu reprendre l'exercice de son ministère.

G est un cultivateur aisné, d'un caractère assez paisible, quand il est à jeûn, mais méchant et dangereux quand il a bu. Sans être alcoolique, il s'enivrait souvent, surtout à l'époque de la chasse.

Le 11 février 1892, il a été condamné à vingt jours d'emprisonnement et 100 francs d'amende, pour avoir étant ivre, fait à l'aide d'un couteau, des blessures assez graves à deux personnes.

INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉ

Maître DROUOT : vous appartenez à une famille honorable. Vous étiez dans une situation de fortune aisée. Vous avez reçu une instruction favorable. Vous étiez donc dans les meilleures conditions pour vivre heureux, en parfait honnête homme. Malheureusement, vous aviez une passion funeste ; vous aimiez à boire et jamais vous ne laissiez passer l'occasion de vous enivrer. Est-ce vrai cela ?

Réponse - Quelquefois.

D. - Vous dirigiez bien votre exploitation jusqu'à l'ouverture de la chasse. C'était votre seconde passion. Alors vous courriez les champs et vous ne pouviez pas passer devant les auberges sans entrer et vous enivrer ?

R. - Oui.

D. - Vous deviez cependant connaître les effets de l'ivresse sur votre caractère. Ils vous ont déjà conduit en prison. Quand vous avez bu, vous êtes extrêmement méchant et dangereux.

A l'appui de cette réflexion, le président cite deux scènes de coups de couteau d'une extrême gravité, relevées dans l'information contre G, puis il dit : - Vous voyez jusqu'où peut vous conduire l'ivresse. Vous avez cependant continué à vous enivrer.

D. - Le 26 décembre, vous êtes allé chercher votre camarade Perfézou. Vous avez chassé quelque temps puis vous êtes entré dans une auberge à Pont-Lorbic où vous vous êtes enivré avec de l'eau de vie. Vous êtes sorti, mais pas avec des idées de chasse. En venant au bourg, vous avez rencontré l'abbé Pailler sur la route ?

R. - Oui.

D. - Vous avez échangé des propos insignifiants c'est à dire rien qui put faire présager ce que vous alliez faire plus tard. Qu'avez-vous fait ensuite ?

R. - Je ne sais pas.

Le président. - Voyons, voyons on ne perd pas la mémoire instantanément, même quand on a bu quelques verres d'eau-de-vie.

Le président retrace à grands traits les charges de l'accusation.

G dit qu'il ne se rappelle de rien. Impossible de lui arracher une explication. Dans ces conditions, le président est obligé de faire tous les frais de l'interrogatoire. Il insiste sur les propos graves tenus ce jour-là par l'accusé, qui disait notamment, quelques instants avant le crime : "si je tuais quelqu'un .".

D. - Vous voyez quels sentiments mauvais bouillonnaient en vous. Vous aviez l'esprit hanté par des idées de meurtre.

G ne dit mot.

D. - Qu'alliez-vous faire chez la dame KERREST ?

Pas de réponse.

Le président. - L'accusation vous dira qu'ayant vu les deux ecclésiastiques entrer vous êtes allé chez elle avec l'intention de décharger votre fusil sur eux.

Pas de réponse.

D. - Quand la dame Kerrest vous mettait dehors, vous avez dit à Millour ; "il faut que je tue ceux-là !" N'est-ce pas la volonté d'un homme qui va persister pendant un certain temps, c'est-à-dire la prémeditation ?

Pas de réponse.

D. - On vous voit attendre, devant le débit Mérour, le passage des ecclésiastiques. Ces derniers sortent. L'abbé Pailler va voir un malade. M. DAGORN va à la poste. Il revient le premier et, au moment où il met la main sur la grille pour traverser le cimetière vous le mettez en joue pendant sept ou huit secondes, et vous, chasseur expérimenté, quand vous l'avez bien vu au bout de votre fusil, vous avez fait feu. Vous savez comment M. DAGORN a été atteint. Quels plombs aviez-vous dans votre fusil ?

R. - Les numéros 3, 4 et 5, mais moins de numéro 3.

D. - Plombs déjà assez gros. Vous avez tiré à quarante mètres. A cette distance, vous savez qu'on peut tuer quelqu'un, et si M. DAGORN n'a pas été atteint mortellement, ce n'est pas de votre faute.

Pas de réponse.

Le président. - Eh bien, en agissant ainsi, vous avez commis une tentative d'assassinat.

D. - Vous en vouliez à l'abbé Pailler ? Ici vous allez pouvoir répondre.

R. - Je ne lui en voulais pas.

D. - Mais si vous lui en vouliez, parce qu'il avait hésité à vous accepter comme parrain. Cet ecclésiastique se plaçait purement au point de vue religieux. Cependant, il a fini par vous accepter. Mais vous lui aviez tenu rancune de son hésitation ?

Toujours pas de réponse.

M. Drouot, procureur de la République.

- A quel moment avez-vous commencé à vous rappeler ce que vous aviez fait ?

R. - Le lendemain matin.

A ce moment, la salle est comble. On remarque plusieurs prêtres dans l'enceinte. Le président fait passer le plan des lieux aux jurés.

LES TEMOINS

Cette affaire comprend seize témoins à charge.

Voici les dépositions les plus intéressantes :

M. Dusscaud, maréchal des logis de gendarmerie à Crozon, fait connaître le résultat de l'enquête à laquelle il s'est livré.

Il n'a pu, dit-il, interroger G le soir même du crime, à raison de l'état d'ivresse de cet homme. Ayant interrogé G, le lendemain, ce dernier a répondu qu'il se souvenait bien être allé faire une partie de chasse la veille mais qu'il ne se rappelait pas du tout ce qu'il avait fait, car il était complètement ivre.

M. Dusseaud déclare que l'accusé passe dans le pays pour un homme très violent et presque fou quand il est sous l'influence de la boisson ; à jeûn, c'est un homme d'un caractère tranquille.

M. l'abbé DAGORN est ensuite introduit. Voici en substance ce qu'il déclare.

Le 26 décembre, j'étais allé à Argol pour présenter mon vicaire au recteur de cette commune. En revenant, accompagné de l'abbé Pailler, je rentrai chez Mme KERREST, où, nous causâmes quelque temps mais nous fumes gênés par un individu qui faisait du bruit dans la boutique : "C'est Jacquez Vras" me dit-on ! On ajouta que c'était un homme dangereux : on dut même le mettre à la porte. Au bout de quelques instants, l'abbé Pailler et moi, nous sortîmes ; l'abbé Pailler alla voir un malade et moi, j'allai au bureau de poste.

Je pris ensuite le chemin du presbytère. J'allais atteindre la grille du cimetière lorsque, détournant par hasard les yeux, du côté de la place, je vis, en face de l'auberge Mérour, l'homme que Mme KERREST avait mis hors de chez elle. Il avait un fusil en bandoulière et je fus très surpris de voir qu'il retirait son fusil de dessus son épaule et me mettait en joue. Je fis même cette réflexion : "tiens, est-ce qu'il veut tirer sur moi ? ". Je continuai ma marche. Tout à coup, je ressentis une vive douleur et je reçus la décharge du fusil au côté droit de la face et sur le côté droit de la partie supérieure du corps. Je pus franchir la grille. J'étais couvert de sang. Sentant que j'allais défaillir, je m'appuyai sur une pierre mais on accourut et on me transporta au presbytère où je reçus l'extrême-Onction. Croyant que j'allais mourir, je demandai une feuille de papier timbré et je fis mon testament. Je suppliai ensuite qu'on me transportât au bourg de Landévennec, voulant mourir au milieu de mes paroissiens. C'est M. le docteur Mailliu, médecin de la marine à bord de la "Sémiramis"(?) qui m'a donné les premiers soins et m'a conduit dans sa voiture à Landévennec.

Sur interpellation : - Je ne connaissais pas l'accusé, qui a du se tromper en me prenant pour l'abbé Pailler à qui il en voulait d'après ce que venait de me dire ce dernier chez Mme KERREST.

L'abbé Dagorn se plaint actuellement de surdité de l'oreille droite et d'une certaine gène dans la mâchoire.

L'abbé Pailler raconte la scène que nous connaissons déjà et qui s'est passée chez Mme KERREST. Aussitôt après le coup de fusil il arriva au presbytère où il trouva l'abbé Dagorn, la figure en sang. Ce dernier lui dit : "Voilà ce qui est arrivé" M. Pailler répondit : "Vous avez reçu le coup de fusil qui m'était destiné".

A ce sujet le témoin parle des difficultés qu'il fit avant d'accepter G comme parrain de la petite Millour, les lois de l'église lui interdisant d'accepter en cette qualité un individu qui ne pratique pas ses devoirs religieux. L'abbé céda aux prières de la femme de G espérant que cette bienveillance ramènerait ce dernier à de meilleurs sentiments.

D. - Pour vous faire revenir sur votre décision, la femme G ne vous a-t-elle pas fait une réflexion assez significative ?

R. - Si, je me rappelle qu'elle m'a dit : "Vous connaissez mon mari. Si vous le refusiez il vous jouera un mauvais tour ; il pourrait même vous tirer un coup de fusil étant ivre.

L'abbé Pailler se hâte de dire qu'en cédant il n'a pas obéi à cette crainte.

Le docteur Baley, médecin à Châteaulin, énumère les constatations qu'il a faites sur l'abbé Dagorn, quatre jours après le crime. L'honorable médecin expert, qui a visité également l'accusé G dit que ce dernier a manifesté devant lui des regrets de sa tentative criminelle.

Yves Millour, Mme Kerrest, Jean-Pierre Millour, le second maître de mousqueterie Alix, la veuve Gallou, Marie-Louise Lebaut, Jean-Marie Joncour et Jean-Pierre Thomas, de Telgruc, ont entendu l'accusé proférer ses menaces ou assisté à la scène du crime.

Marie-Anne Prigent, veuve Capitaine aubergiste au bourg d'Argol déclare que le 26 décembre, G, étant dans son débit, dit en voyant passer l'abbé Pailler : "Il mériterait celui-là, que je lui envoie un coup de fusil, car il n'a pas voulu me recevoir comme parrain." En même temps, il faisait mine avec les doigts, tout en conservant son fusil sur l'épaule de mettre en joue M. Pailler.

Cette déposition est pour ainsi dire arrachée au témoin, qui paraît visiblement embarrassé.

Pendant l'audition des témoins, on voit entrer plusieurs prêtres qui viennent suivre les débats.

SUSPENSION D'AUDIENCE

A six heures l'audience est suspendue jusqu'à huit heures pour le réquisitoire, la plaidoirie et le verdict.

LE REQUISITOIRE

A huit heures, quelques minutes, l'audience est reprise.

Me. Le Bail dépose des conclusions tendant à ce que soit posée la question subsidiaire de coups et blessures volontaires.

M. Drouot, procureur de la République, maintient entièrement la qualification donnée par l'accusation.

Le président dit qu'il sera fait droit aux conclusions du défenseur.

A ce moment, la salle est entièrement comble, et c'est au milieu du plus religieux silence que le procureur prononce son réquisitoire. Voici, en résumé, ce que dit l'honorable magistrat :

"Les faits ne sont que trop constants. L'intention homicide est-elle discutable et, à travers le mutisme voulu de cet homme, ne voit-on pas, par sa conduite elle-même, les motifs qui l'ont dictée ?

" La nature de l'arme employée, les propos sauvages tenus antérieurement, la poursuite acharnée contre les deux prêtres dans le débit de tabac et jusque dans la rue, le guet apens en pleine place publique, la précaution prise de réclamer l'arme avant de quitter Argol en fugitif, rien de plus net, de plus précis, de plus significatif.

" L'ivresse n'a jamais été une excuse. Il ne suffit pas de s'enivrer pour commettre impunément ensuite tous les crimes. D'ailleurs cette ivresse n'était pas aussi grande qu'on l'a dit. Comment la concilier avec cette suite dans les actes et les idées, surtout avec la façon dont G est rentré chez lui, après le crime ?

"Déjà deux fois, cet homme a donné, pour des motifs futiles, des coups de couteau à son oncle presque un vieillard, et à un passant inoffensif. Il a de ce chef été condamné par le tribunal de Châteaulin à la prison et à l'amende. L'unique atténuation qu'on trouve dans la cause est que la victime a survécu, encore qu'elle soit menacée d'une infirmité permanente. Qu'il en profite pour sauver sa tête, encore qu'à proprement parler il n'y ait point de circonstances atténuantes.

"Aussi, faut-il ici, non pas une condamnation insignifiante et peu proportionnée aux faits mais un de ces verdicts sans haine et sans crainte, donnant satisfaction à la justice et faisant droit à la plainte qui se fonde sur les principes les plus élémentaires d'humanité".

Ce réquisitoire, beaucoup trop raccourci, produit une vive sensation dans le prétoire.

LA DEFENSE

Il est environ 9 h 1/2 du soir lorsque Me Le Bail présente la défense de G.

"Avant de répondre au réquisitoire de M. Le procureur de la République, je dois, dit en résumé l'honorable défenseur, vous indiquer le but vers lequel je marche. Dès le premier jour où j'ai examiné le dossier, dès le premier moment où j'ai été chargé de la défense de cet homme je me suis dit que, dans une affaire comme celle-ci, il ne pouvait pas être question d'acquittement. Aussi je me hâte de dire que j'accepte le terrain de discussion que m'offre M. Le procureur de la République. Oui, mon client a contrevenu aux lois naturelles qui imposent le respect de la vie humaine ; il a contrevenu aux lois civiques en menaçant la vie d'un citoyen ; il a atteint une tête, il doit la payer, il la paiera.

"Le point sur lequel nous varions, le ministère public et moi, c'est celui-ci : oui ou non G a-t-il voulu donner la mort à M. l'abbé Dagorn ? Si telle n'a pas été son intention, dit le défenseur, cette affaire ne doit-elle pas être ramenée à cette question de coups et blessures que je vais vous soumettre ?"

Me . Le Bail fait ici une digression. "Je ne prononcerai, dit-il, aucune parole amère contre qui que ce soit, mais je dois cependant vous mettre sous les yeux certains réquisitoires hebdomadaires répandus chaque dimanche dans le pays où nous vivons. Vous connaissez mes-sieurs, cette puissance irrésistible de la presse, les germes et les fruits qu'elle porte. Eh bien, pendant qu'on instruisait contre mon client, pendant cette période terrible où, isolé, sans défense, il attendait son sort, à des intervalles réguliers, on excitait contre lui l'opinion publique".

A l'appui de ces réflexions, Me Le Bail lit un long article de journal. "Ces mœurs-là, ajoute le défenseur, ne sont pas tolérables."

Aujourd'hui, continue Me Le Bail, c'est un prêtre qui vient demander justice, ou plutôt c'est M. le procureur de la République qui vient de la demander pour lui. Dieu merci, celui qu'on a atteint n'a pas été frappé à mort ; dans cette enceinte, il a été même l'objet de la vénération et du respect de tous mais mon client, lui, il faut aussi le prendre tel qu'il est".

Le défenseur, après s'être expliqué sur ce dernier point, rentre dans le champ de la discussion et essaie de démontrer que l'élément intentionnel n'existe pas.

En terminant Me Le Bail, faisant appel aux sentiments de pitié du jury, demande de ne pas frapper son client impitoyablement "la loi, dit-il, a été violée dans la personne d'un citoyen français ; il faut que cette loi soit appliquée. Punissez, mais punissez avec modération!"

LE VERDICT

Reconnu coupable de tentative de meurtre, avec admission de circonstances atténuantes, Jacques G est condamné à dix années de réclusion sans interdiction de séjour, et par corps aux frais.

L'audience est levée.

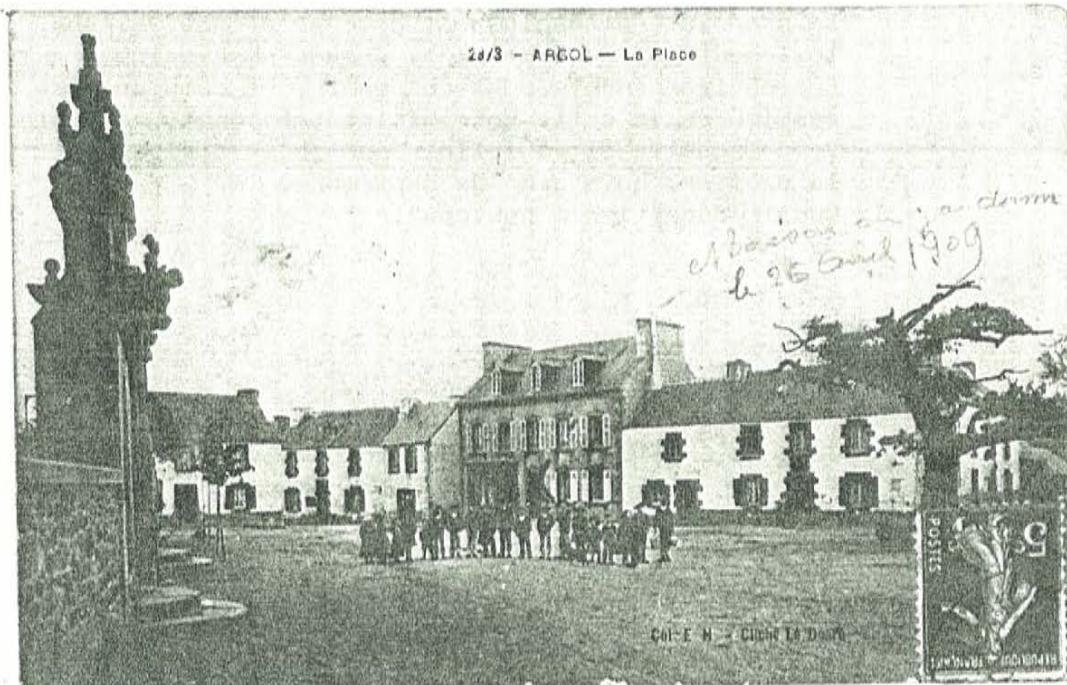
Il est onze heures et demie.

La foule s'écoule sans bruit ni murmures.

(1) Le commerce de Madame KERREST correspond à l'actuelle boulangerie LE PAPE

(2) Sémiramis : navire se trouvant à la réserve de Landévennec.

Tous nos remerciements à Mr et Mme Jean BOUSSARD qui ont relevé l'article de la "Dépêche".



La place d'ARGOL au début de ce siècle

Elle ne devait guère différer à l'époque du drame. On remarquera le chêne qui s'y trouvait. Il s'agissait de l'Arbre de la Liberté planté pendant la Révolution.

CE QUE NOUS RACONTENT LES VIEILLES CARTES POSTALES...1912

"à bord de la Dévastation
LANDEVENNEC par le Faou FINISTERE"

SEMIRAMIS - 11 février 1903

carte-photo représentant la réserve des bateaux
"Plaignez les martyrs qui vivent dans cette
solitude"
(Sémiramis : nom du bateau sur lequel se trouve le
commandant de la Réserve).

Sans date (vers 1912)

Edition LE DOARE : n° 836 - l'escadre de réserve

"La propriété de Chalus est devenue presque mienne,
tellement journellement j'y prends possession.
Les environnements sont charmants, et combien dis-
semblables de cette horrible et trépidante capitale
vers laquelle il va falloir que je me dirige dans
la première quinzaine de septembre.
Quelle déception à nouveau".

Aout 1906

Edition Boelle - L'église

"Je vous envoie une des vues de LANDEVENNEC, je crois
que vous n'avez pas oublié ce charmant pays."

Mai 1905

Carte n° 24 - Environs de BREST - LANDEVENNEC -
La Rivière -

"C'est au pied de la forêt de LANDEVENNEC que sont en
station ces navires de la marine de l'Etat que j'ai vu
ce matin.
Tu recevras sous peu des produits gastronomiques du
Faou (coquilles St Jacques) dont j'ai goûté et qui sont
excellents."

AOUT 1903

Carte représentant "le moine légendaire de Penforn sous forme d'ours"

"H. a été bien ennuyé en revenant de QUIMPERLE. Nous sommes arrivés à BREST à 3 H ½ avec 2 heures de retard, il craignait de ne pas être à l'heure à son service.

Enfin tout a été pour le mieux. J'ai pris le bateau à 7 H pour LANDEVENNEC d'où je vous écris.

Je suis chez Mme M. où on est très bien. F. se plaint beaucoup, elle est toute la journée à la grève."

19 mai 1921

Edition LE DOARE - n° 29 - l'cadre de réserve vue de la colline.

"Vue représentant le cimetière des vieux clous. Bateaux de guerre trop purée pour pouvoir servir".

Sans date (vers 1914)

Edition LE DOARE - Hamonic - n° 2915 - Entrée du Chateau (Pénity)

"Les rares débris qui subsistent du cloître et des bâtiments monastiques sont recouverts de lierre et de plantes grimpantes.

Le logis abbatial est seul entretenu.

Les plus anciennes parties remontent à l'Abbé Jean BRIANT mort en 1630. Les armes de Jean BRIANT se voient sur l'un des piliers de la porte d'entrée.

Cette abbaye fut fondée au 5ème siècle par St Guénolé. Une chapelle avait été élevée par Jean du Vieux-Châtel mort en 1522 et dont la remarquable statue tumulaire est aujourd'hui déposée dans la cour du manoir abbatial".

D'après les collections BOREE, HERVE, LARS.

NOS JOIES ET NOS PEINES EN 1987Naissances

28 mars	Florian SALAÜN	(La Forêt)	né à QUIMPER
7 septembre	Justine ELY	(Rangoulic)	née à BREST
5 décembre	Thomas SALAUN	(Rangoulic)	né à QUIMPER

Mariages

22 avril	Jacques POULIQUEN (Kergonan) et Marie-Claire FOULON (QUIMPER)		
20 juillet	Marc THIEBAUT (52-chaumont) et Monique QUEMENER (KERBORHEL)		
21 août	Jean PEREZ (78 Maisons LAFFITTE) et Marie-Paule LE DOARE (MOULIN MER)		
21 août	René SALAUN (Rangoulic) et Françoise HENOFF (QUIMPER)		

Décés

9 février	Corentin DOARE (Daoubors) 85 ans		
21 février	Jules PIERRE (Route Neuve) 72 ans		
5 avril	Madame Veuve CAPITAINE née Marie Jeanne YVENAT (Rosnoën) 80 ans		
24 mai	Jean BARON (Kergroas) 77 ans		
29 mai	Madame MAZEAS née Marcelle DUCLION (Route Neuve) 62 ans		
6 juillet	Jeanne CLET (Saint Nic) 83 ans		
14 juillet	Paul DANIEL (Ti-Page) 61 ans		
12 août	Madame Veuve BARON née Marie Jeanne CAPITAINE (Kerborhel) 85 ans		
13 août	Louis DUBOIS (Le Pâl) 72 ans		
12 octobre	Madame Veuve CABIOCH née Marie-Anne LE GOFF (Ti-Page) 84 ans		
8 novembre	Jacques MEROUR (Kerborhel) 94 ans - Doyen de Landévennec		

